

CHARTRE DE BON VOISINAGE

Les petits gestes qui font le charme de la campagne



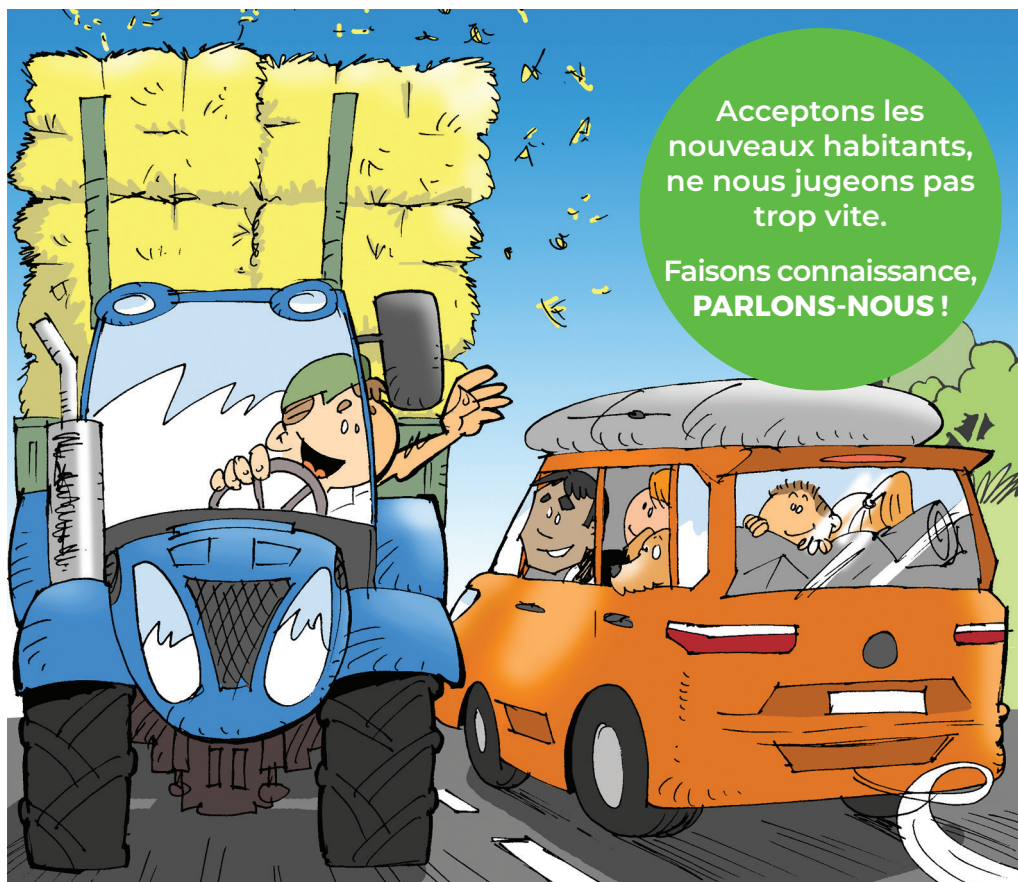
LES FONDEMENTS DE NOTRE CHARTE

Anciennement à vocation agricole, le territoire de Saint-Louis Agglomération connaît depuis plusieurs décennies un fort développement économique en lien avec l'agglomération de Bâle. Le territoire attire également de nouveaux habitants, mais reste aussi le lieu de travail des agriculteurs.

Les nouveaux arrivants participent à la vitalité des zones rurales, mais la méconnaissance des activités rurales et agricoles peut parfois conduire à des incompréhensions mutuelles.

Dans une volonté de pédagogie et de transparence, cette charte a pour objectif d'aborder les principales informations sur les cycles d'activités agricoles. Elle donne l'occasion d'apprendre à mieux se connaître et se respecter au quotidien, et de rappeler les principes de cordialité pour **profiter ensemble de notre environnement**.

Le territoire doit pouvoir être partagé entre les personnes qui y habitent, celles qui y travaillent et celles qui viennent s'y divertir.

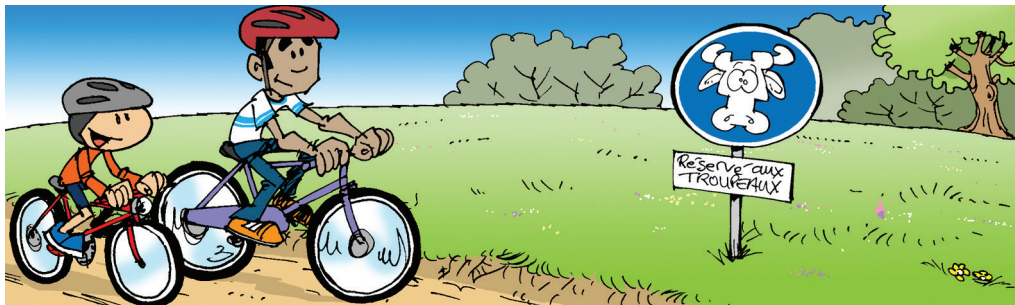


RESPECTONS NOS VOISINS, ALLONS À LEUR RENCONTRE ET PRIVILÉGIONS LE DIALOGUE

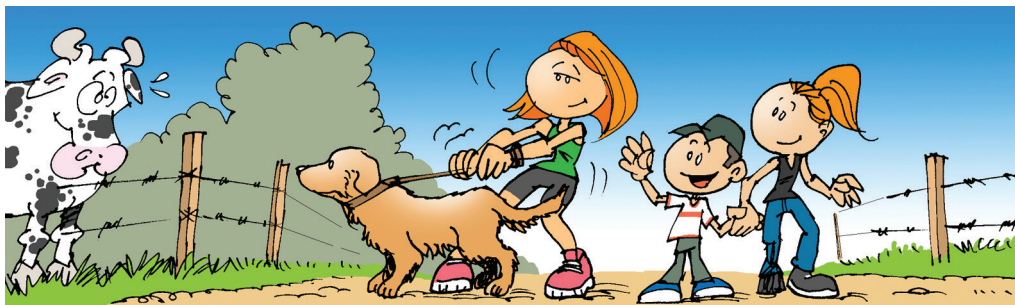
QUELQUES PRINCIPES POUR MIEUX S'ENTENDRE

J'habite, je souhaite m'installer ou profiter de la campagne pour mes loisirs

- Je me renseigne sur la proximité des activités agricoles avant de m'installer à la campagne. Je cherche à mieux comprendre les atouts et les contraintes de la ruralité.
- J'emprunte les chemins sans traverser les prairies et les champs cultivés quel que soit mon mode de déplacement (à pied, à vélo, à cheval, avec un véhicule motorisé...). Je ne piétine pas les cultures.



- Je respecte les propriétés privées même sans clôture. Je ne cueille pas les légumes, fruits ou céréales.
- Je respecte les forêts. Je ne prélève pas de bois ou de flore sauvage.
- Je ne jette pas mes déchets dans la nature, ni dans les cultures et les prés, y compris les déchets végétaux.
- Je tiens mon chien en laisse pour ne pas effrayer les troupeaux ou la faune sauvage. Je ne le laisse pas faire ses besoins dans les prés (risque de contamination des animaux en pâture).



- J'adopte une conduite douce et facilite le passage des véhicules agricoles. Je suis tolérant en suivant les véhicules agricoles.
- Et pour aller plus loin, nous vous encourageons à découvrir et à consommer les produits de notre terroir.

Je suis exploitant agricole ou je souhaite m'installer en tant qu'agriculteur sur le territoire de Saint-Louis Agglomération

- Je suis à l'écoute et je reste bienveillant. J'explique mon activité à mes voisins.
- Je n'hésite pas à prévenir mes voisins en cas de bruit prolongé ou intense.
- Lors des moissons et des récoltes, je privilégie les zones proches des habitations en journée et les parcelles éloignées en soirée ou la nuit afin de limiter les désagréments sonores autant que possible.
- Je respecte les distances réglementaires d'épandage des déjections animales et j'enfouis rapidement après épandage.



- Je limite l'utilisation de produits phytosanitaires et les applique conformément à la réglementation en adaptant mes horaires de traitement, lorsque cela est possible.
- J'évite de gêner la circulation et laisse passer les véhicules dès que possible.



- Dans les villages, j'adapte ma vitesse de circulation à l'environnement.
- À la sortie des champs, j'évite de souiller les routes.

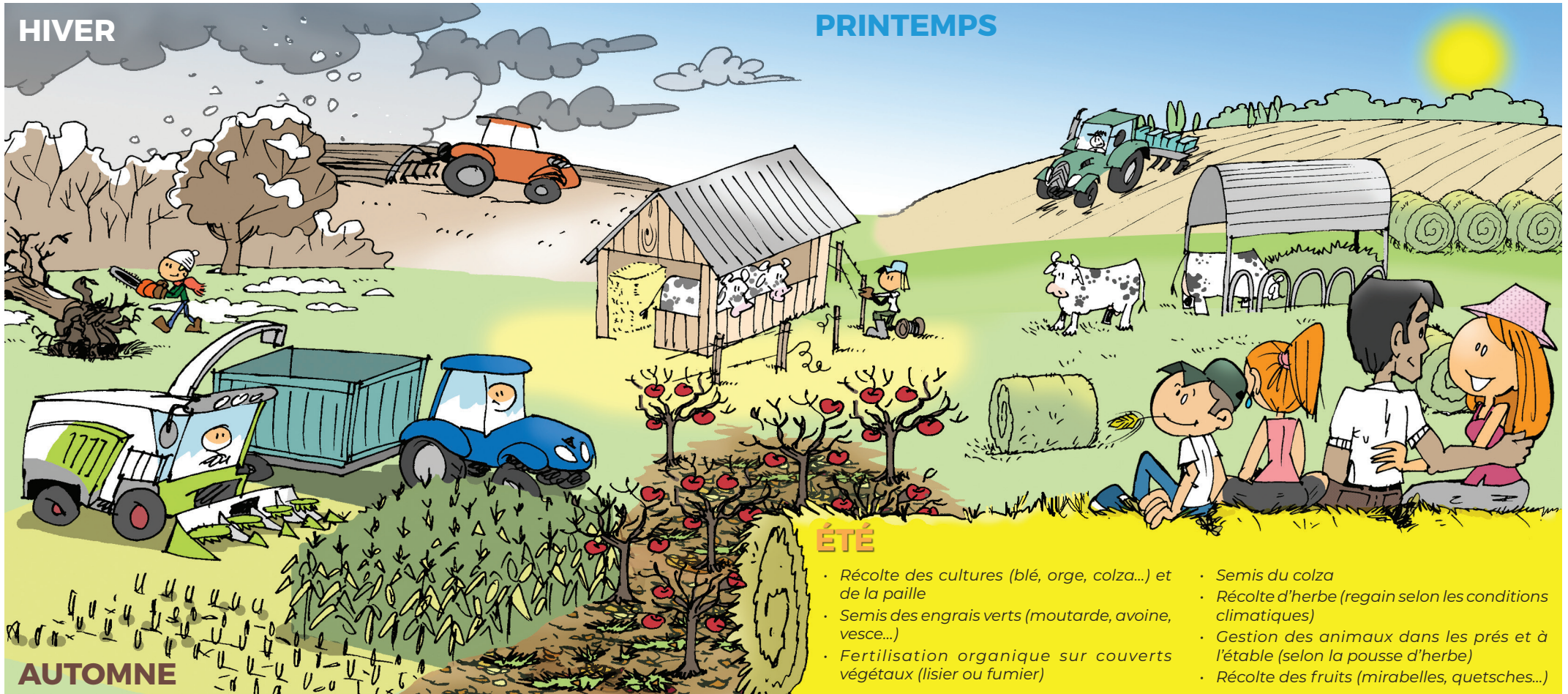
CYCLE DES ACTIVITÉS AGRICOLES DU TERRIOIRE DE SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION

Le milieu rural est un lieu de vie choisi par de plus en plus de citoyens. C'est aussi un endroit où s'exercent diverses activités professionnelles, dont les activités agricoles rythmées par les saisons.

Habiter en milieu rural suppose la compréhension du déroulement des activités et des contraintes agricoles : élevage, épandage des fumiers, semis, déplacement des machines agricoles, camions, récoltes...

- Aération des sols (labour, outils à dents...)
- Fertilisation (phosphore, calcium, potasse...)
- Coupes de bois, entretien des haies
- Taille des arbres fruitiers
- Entretien des fossés et des cours d'eau
- Maintien des animaux à l'étable

- Préparation des sols pour les semis de printemps
- Semis des cultures de printemps (avoine, maïs, soja, orge...)
- Protection des cultures
- Fertilisation azotée
- Réparation des clôtures
- Mise en pâture progressive des animaux
- Récolte d'herbe en ensilage ou en foin
- Récolte des fruits (cerises)



- Récoltes des cultures de printemps (maïs ensilage et grain, sorgho, soja...)
- Semis des cultures d'hiver (blé, orge)
- Hivernage des légumes (pommes de terre, oignons...)
- Dernière coupe d'herbe (selon les conditions climatiques)
- Retour des animaux à l'étable
- Récoltes des fruits (pommes, noix, noisettes...)
- Plantation d'arbres

- Récolte des cultures (blé, orge, colza...) et de la paille
- Semis des engrais verts (moutarde, avoine, vesce...)
- Fertilisation organique sur couverts végétaux (lisier ou fumier)
- Semis du colza
- Récolte d'herbe (regain selon les conditions climatiques)
- Gestion des animaux dans les prés et à l'étable (selon la pousse d'herbe)
- Récolte des fruits (mirabelles, quetsches...)

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION

Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199 - 68305 SAINT-LOUIS Cedex
03 89 70 90 70

www.agglo-saint-louis.fr



CHAMBRE D'AGRICULTURE D'ALSACE

Site du Haut-Rhin
11 rue Jean Mermoz
BP 80038 - 68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE
03 89 20 97 00

<https://alsace.chambre-agriculture.fr>